

Chaque nouvelle tâche entreprise successivement par le département de l'Agriculture se retrouve dans une loi du Congrès. Ainsi donc, la phrase «le département de l'Agriculture a fait telle et telle chose» pourrait être interprétée comme une façon abrégée de dire: «Le département de l'Agriculture, en répondant à la demande publique quant à l'exécution d'une tâche ordonnée par une loi appropriée du Congrès autorisant l'activité en question, a fait telle et telle chose.»

Les programmes d'éducation, de recherche et de vulgarisation du département ont gagné en utilité par les méthodes conçues pour atteindre la population. La création de programmes procédant du Gouvernement fédéral et des États est considérée par quelques-uns comme étant l'instrument principal pour la productivité agricole et pour donner à l'agriculture américaine une grande capacité de production.

La même année où le département de l'Agriculture, aux États-Unis, a été créé, des mesures ont été prises, au moyen de la loi Morrill, pour pourvoir à ce que l'on appelle, dans chacun des États, les *land-grant colleges*. C'était là un moyen de mettre l'éducation générale et technique à la disposition des jeunes gens qui se préparent, dans les collèges, à des carrières dans l'agriculture et les arts mécaniques. Une certaine superficie de terres publiques était assignée à chaque État, selon la proportion de 30,000 acres pour chaque sénateur et chaque représentant au Congrès. Le produit de la vente de ces terres constituait un premier support pour un collège d'agriculture et d'arts mécaniques. Les revenus obtenus de ces fonds de dotation étaient augmentés par des attributions annuelles permanentes de fonds fédéraux, en vertu d'une série de lois subséquentes, soit (a) la deuxième loi Morrill (1890); b) l'amendement Nelson (1907); c) la loi Banhead-Jones (1935) et par de généreuses contributions de l'État et des gouvernements territoriaux. L'aide fédérale aux *land-grant colleges*, en 1953¹ a été d'environ cinq millions de dollars, ce qui dépasse de beaucoup le revenu, obtenu de la vente originale des terres. A l'heure actuelle, cependant, le support vient de subsides de l'État et de sources privées.

La mesure prise par le gouvernement fédéral a constitué un stimulant pour la fondation de collèges et d'universités subventionnés au moyen de concessions de terres. Par cette initiative, l'on accordait plus d'importance à la formation et à l'instruction scientifiques et professionnelles qu'à l'éducation classique qui avait été maintenue dans les plus anciens collèges et universités. A l'heure actuelle, ces collèges et ces universités sont des centres de formation scientifique et professionnelle dans d'autres domaines, tout autant que dans l'agriculture.

En outre, le programme de formation professionnelle, en agriculture, appuyé par l'entremise du département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être, au niveau de l'enseignement secondaire, a été placé sur une base d'aide fédérale nationale, par l'adoption de la loi Smith-Hughes, en 1916. Cette loi répondait à la demande répétée des cultivateurs concernant la formation spéciale en matière d'agriculture pratique. La loi Smith-Hughes de 1916 a été accompagnée de plusieurs autres visant à fournir une formation semblable sur une plus grande variété de sujets. Au moyen de la loi George-Borden de 1946, des fonds fédéraux ont été autorisés pour l'éducation professionnelle dans le domaine de l'économie domestique, dans celui du commerce et de l'industrie et dans des occupations distributives, en plus de l'agriculture.

¹ CAN WE SOLVE THE FARM PROBLEM Chapitre 3, *An Analysis of Federal aid to Agriculture*. Benedict, Murray R., The Twentieth Century Fund, 1955.